

Compte rendu de la séance du samedi 09 novembre 2019

Présents : VEYSSIERE Michel, GALIN Marcel, GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, DUPONT Marie-Anne, MAURETTE Jean-François, BOYER Patrick, DE LA CRUZ RUEDA Alain.

Absents excusés : Martine PAPAIX, Yvan PAPAIX.

Secrétaire de séance : DUPONT Marie-Anne.

Ordre du jour:

- 1/Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.
- 2/Hydroélectricité : informations diverses(dossier expertise, cour d'appel de Bordeaux, turbine et droit d'eau).
- 3/Hydroélectricité : mandat à monsieur le maire pour ester en justice.
- 4/Budgets : décisions modificatives.
- 5/DPC : situation financière, bilan de la saison et fin des contrats aidés.
- 6/Centre équestre : validation du prêt à usage avec la commune.
- 7/Information sur la superette.
- 8/Vente aux enchères des biens mobiliers de Mr DHOMBRES : dons des élus à la mairie.
- 9/Questions diverses.

1/Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/Hydroélectricité : informations diverses(dossier expertise, cour d'appel de Bordeaux, turbine et droit d'eau).

Lucien GRANIER informe le conseil de la livraison et du remplacement de la roue Pelton pour la centrale de la Mouline en date du 19 novembre. Il précise que la réunion d'expertise aura lieu le 26 novembre prochain. La réunion concernant la demande de renouvellement du droit d'eau a eu lieu en préfecture le 15 octobre dernier. La procédure de demande du droit d'eau s'avère plus longue qu'un simple renouvellement. L'instruction du dossier est prolongée.

3/Hydroélectricité : mandat à monsieur le maire pour ester en justice.

Monsieur le maire :

Informe le conseil municipal que la SA IGIC relève appel à l'encontre du jugement n°1705601-6 prononcé le 9 octobre 2018 par le tribunal administratif de Toulouse.

Précise que le tribunal administratif de Toulouse a rejeté principalement le recours de la SA IGIC en annulation du titre exécutoire émis le 7 novembre 2017 par la commune d'Aulus-les-Bains pour un montant de 462 621€.

Demande au conseil municipal de lui accorder mandat pour représenter la commune dans cette affaire auprès de la cour administrative d'appel de Bordeaux.

Propose de confier ce dossier au cabinet d'avocats DARRIBERE de Toulouse.

Ouï cet exposé , après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte ces propositions.

- Donne mandat à monsieur le maire pour représenter la commune dans cette affaire et engager les démarches nécessaires.

4/Budgets : décisions modificatives.

Budget commune: Décision Modificative N°3 : section fonctionnement.

Monsieur le Maire :

Informe que le chapitre 011 nécessite une augmentation de crédits pour régler les dernières factures de fonctionnement de l'année.

Rappelle comme le précise la délibération n° 2019-058, de la nécessité d'augmenter le compte 6574 pour un montant de 6 200.00 €.

Propose de régulariser le chapitre 042 en dépense de fonctionnement pour un montant de 4 428.00 €.

Propose pour le budget de la commune les réaffectations suivantes :

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
FONCTIONNEMENT				
Fournitures de petits équipements chap 011	60632	20 000.00		
Subv.fonct. perso.droit privé chap 65	6574	6 200.00		
dot amort immo incor chap 042	6811	- 4 428.00		
TOTAL SF		21 772.00		

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de :

- **Approuve** les réaffectations proposées.

Budget camping: Décision Modificative N°2 : section fonctionnement et investissement.

Monsieur le Maire :

Informe: l'achat du tracteur tondeuse affecté à l'entretien du camping municipal nécessite une augmentation du budget de la régie sur l'opération n°18 "Equipement camping".

Propose les réaffectations budgétaires suivantes

:

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
FONCTIONNEMENT				
Energie Electricité chap 11	60612	-1 500.00		
Virement à la section d'inv 023	023/023	1 500.00		
Excédent antérieur reporté Fonct 002			002/002	-13 560.51

TOTAL SF		0.00		- 13 560.51
INVESTISSEMENT 2182/21 op 18	2182 op18	-15 060.51		
Virement à la section de fonctionnement 021			021/21	1 500.00
Dotations fonds divers réserves			10/1068	13 560.51
TOTAL SI		- 15 060.51		15 060.51

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de :

- Approuve les réaffectations proposées.

Budget camping : Décision Modificative N°3 : section fonctionnement.

Monsieur le Maire :

Propose pour le budget du camping de régler les charges liés aux prélèvements à la source (arrondi défavorable pour le collecteur) selon la réaffectation suivante :

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
FONCTIONNEMENT				
Fournitures d'entretien chap 11	60631	- 2.00		
Charges diverses de la gestion courante chap 65	658	2.00		
TOTAL SF		0		0

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de :

- Approuve la réaffectation proposée.

5/DPC : situation financière, bilan de la saison et fin des contrats aidés.

Monsieur le maire :

Informe : contrairement à ses prévisions pour 2019, l'association DPC gestionnaire des courses en montagne (station trail), des parcours dans les arbres du parc (acrolus) et du mur d'escalade, n'a pu compenser le déficit financier provoqué par la fin depuis le 1er Février 2019 des financements de l'Etat sur les emplois aidés. « Emploi aidé » dont bénéficiait le contrat de travail de Clarisse Bousquet en tant qu'animatrice de DPC.

Explique : la recrudescence d'activités espérée pour compenser l'absence de l'aide de l'Etat, n'a pu se réaliser en raison de l'obligation intervenu en pleine saison, de reconstruire toutes les plateformes d'acrolus afin de ne pas empêcher la croissance des arbres (audit de l'ONF).

A l'importance imprévue de ces travaux s'est ajoutée la mise en place d'un nouveau système de sécurité (audit de Vertical Control) et des périodes de mauvais temps empêchant toute activité.

Pour ces motifs et afin d'assurer la pérennité de DPC dont l'utilité pour l'animation touristique n'est plus à démontrer, monsieur le maire propose que la Commune compense pour 2019 à l'association DPC le montant des aides non attribuées par l'Etat, soit la somme de 6200 euros sachant que la perte exacte est de 6780,27 euros pour 2019 (565,02 euros mensuels * 12).

Où cet exposé , après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** cette proposition.

6/Centre équestre : validation du prêt à usage avec la commune.

Monsieur le maire fait lecture du projet de prêt à usage avec le centre équestre. 2 changements sont à apporter dans le paragraphe concernant la durée de ce prêt ainsi que son renouvellement.

Ce projet est accepté à l'unanimité des membres présents.

7/Information sur la superette.

Monsieur le maire informe le conseil qu'une affiche avait été apposée sur la porte d'entrée de l'épicerie précisant la vente du fonds de commerce. La mairie n'a pas été informée officiellement comme étant stipulé sur le bail commercial signé avec la gérante.

8/Vente aux enchères des biens mobiliers de Mr DHOMBRES : dons des élus à la mairie.

Monsieur le maire informe le conseil qu'une vente aux enchères s'est déroulée le mercredi 23 octobre dans la maison de Monsieur DHOMBRES à l'initiative du service des tutelles. Les élus ont souhaité participer en acquérant 200€ d'œuvres pour la mairie sur leur propre indemnité.

9/Questions diverses.

1/Zone entrée du village et camping : Démarche de réduction des risques d'inondations et validation d'un programme d'actions.

Monsieur le Maire :

Informe :

Suite à l'étude de vulnérabilité réalisée par ERTM au deuxième semestre 2017 selon la délibération n°2017-035 du 28 juillet 2017

Suite à la priorisation des travaux à mettre en œuvre selon la délibération 208-024 du 26 mai 2018.

Suite à une estimation de travaux pour l'ensemble des travaux à effectuer selon les recommandations de cette étude pour un montant total de 400 000€HT incluant :

- La mise en place d'un système d'alerte basé sur un réseau de stations météorologiques connectées à un système d'agrégation des données relevées.
- L'élargissement du lit de la rivière derrière le centre d'accueil de la Ville de Toulouse afin de le redimensionner tel qu'il était avant les travaux effectués fin des années 1970
- Réaménagement des cônes de déjections du Fouillet et du Foursou.
- La mise en place de batardeaux.

- L'arasement des seuils au droit du camping et au droit de la station d'épuration
- L'effacement et la reconstruction des passerelles.

Suite au lancement de l'appel d'offre et selon la délibération 2019-023 du 06 avril 2019 pour la réalisation prioritaire de la station météorologique et la mise en place d'un système d'instrumentation du bassin versant du Garbet afin de diminuer la vulnérabilité du village. La zone concernée est comprise principalement entre le pont du midi et tout le bas du village avec notamment les thermes, la colonie de la ville de Toulouse et le camping municipal.

Indique :

Suite aux différents contacts avec la mairie de Toulouse et dans le cadre d'une collaboration étroite sur le sujet de la sécurité de cette partie du village, un plan de financement est à établir pour réaliser ces travaux et plus spécifiquement les travaux d'élargissement du lit derrière le centre d'accueil

Le montant prévisionnel de la restauration de la largeur du Garbet au droit de la colonie de vacances de la ville de Toulouse s'élève à un montant de 200.000€ incluant :

- La réalisation du dossier « loi sur l'eau » pour un montant de 26.000€
- L'ingénierie, la maîtrise d'œuvre, les expertises pour un montant de 30.000€
- L'acquisition du foncier pour un montant de 15.000€
- Les travaux en eux-mêmes pour un montant de 129.000€

Propose : la demande de la commune auprès de la ville de Toulouse est de 150.000€ afin de couvrir une partie des différents postes décrits plus haut.

Les travaux sont planifiés pour 2020/2021.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'adresser cette demande à la Direction du Centre d'Accueil de la Ville de Toulouse.

2/Tracteur.

Monsieur Lucien GRANIER précise que le tracteur communal nécessite des réparations urgentes. Des devis ont été fournis pour cela (environ 5000 €). L'étrave pour assurer le déneigement doit être consolidée et remplacée. Une réflexion est engagée pour l'année 2020 concernant l'acquisition d'un tracteur avec tout l'équipement. Le lancement d'une procédure d'appel d'offres est à prévoir pour cet achat conséquent.

3/Auto laveuse.

Monsieur Lucien GRANIER informe de la commande d'une auto laveuse pour assurer l'entretien des bâtiments communaux pour un montant de : 3755€ HT.

4/Installation en 2020 d'un nouvel agriculteur.

Monsieur Samuel FLIEDER demande la cession de terrains communaux (Souleille) et le désenclavement des terrains situés au-dessus de la route d'Agnesserre.

5.Mise à disposition des moyens généraux et techniques aux régies camping et de la centrale de la Mouline.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2015-049.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction Comptable et Budgétaire M14,

Considérant que le budget annexe du camping et le budget de la centrale de la mouline n'ont pas la personnalité morale, ils n'ont pas ses propres services et qu'en conséquence ce sont donc les moyens généraux de la collectivité qui sont utilisés,

Propose l'affectation des charges suivantes chaque année en fin d'exercice :

Poste secrétariat et comptabilité :

- BENAZET Christelle : 20% du cout salarial annuel de personnel pour le budget camping
et 30 % du cout salarial annuel de personnel pour le budget centrale.

Poste agent technique :

- ROYO Lucas : coût des astreintes pour le budget centrale.
- FRANCOIS Jean-Pierre : coût des astreintes pour le budget centrale.
- SOUQUET pierre : coût des astreintes
et 60% du cout salarial annuel de personnel pour le budget centrale.
- SAVY Jean-Louis : coût des astreintes pour le budget centrale
et 60% du cout salarial pour le budget camping.

Elu :GRANIER Lucien : coût global de l'indemnité d'un adjoint au maire pour la gestion et la responsabilité de la centrale.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le transfert de charges proposé.

6/ Conférence sur le thermalisme et projet d'extension.

Monsieur Alain DELACRUZ RUEDA informe d'un mail envoyé par Pauline CHABOUSSOU concernant la programmation d'une conférence sur le thermalisme à la salle de l'école le jeudi 9 avril 2020 suite à la recherche d'universitaires venus sur site.

Il précise qu'un comité de pilotage est installé pour étudier et prévoir le développement de la station thermale.

7/Implantation de Ruches à Coumebière.

Suite à une demande d'un apiculteur, Marcel GALIN est chargé de choisir l'emplacement du lieu pour installer les ruches sans que cela gêne les autres usagers de la montagne.

8/Sources du Col de Latrappe

Monsieur Patrick BOYER précise qu'une réunion aura lieu le 21 novembre prochain avec les services du SMDEA, de l'ARS et les élus d'Aulus-les-Bains et le maire d'Ustou concernant le dossier de l'adduction d'eau sur le hameau du Col de Latrappe. Ces sources aux captages non conformes entraînent une non potabilité de l'eau. Elles sont situées sur la commune d'Ustou et alimentent les habitations et les commerces sur Aulus-les-Bains.

VEYSSIERE Michel	GALIN Marcel
PAPAIX Martine Absente	GRANIER Lucien
BOYER Patrick	DE LA CRUZ RUEDA Alain
MAURETTE Jean-François	DUPONT Marie-Anne
ROGALLE Bernadette	PAPAIX Yvan Absent

Compte-rendu affiché le 12 décembre 2019 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25